



SATEC
— COURTIER EN ASSURANCES

Résilier mon contrat d'assurance Particulier

Automobile • Habitation • Santé • Protection de la personne
Protection juridique • Prévoyance • Prêt immobilier

Vous souhaitez **demander la résiliation de votre contrat d'assurance Particulier** souscrit par l'intermédiaire du Groupe SATEC. Nous vous rappelons ci-après les principaux motifs et modalités de résiliation, sous réserve des dispositions légales et contractuelles applicables qui sont mentionnées dans les Conditions Générales, notice de votre contrat.

Automobile

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
Cession du véhicule	Par courrier ou via le formulaire en ligne. A joindre : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de cession • Carte grise barrée 	Dès que possible	10 jours à compter de la notification de la cession
Modification de votre situation (<i>changement de domicile, de situation matrimoniale, de profession, retraite ou cessation d'activité professionnelle</i>)	Par courrier ou via le formulaire en ligne. A joindre : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de changement de situation 	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours à compter de la notification de la résiliation
A réception de votre avis d'échéance (<i>loi CHATEL (*)</i>)	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
A l'échéance annuelle	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Consulter les Conditions Générales de votre contrat	A l'échéance
À tout moment (<i>Loi HAMON (*)</i>)	La résiliation est prise en charge par votre nouvel assureur	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1 ^{ère} année d'assurance	30 jours après notification par votre nouvel assureur
Tous les autres motifs de résiliation précisés dans vos Conditions Générales	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Selon les Conditions Générales de votre contrat	Selon les Conditions Générales de votre contrat

Habitation

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
Déménagement du logement dont vous êtes locataire	Courrier libre ou via le formulaire en ligne A joindre : ✓ Etats des lieux de sortie	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours après la notification de la résiliation
Vente ou déménagement du logement dont vous êtes propriétaire	Courrier libre ou via le formulaire en ligne A joindre : ✓ Justificatif de vente/déménagement	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours après la notification de la demande de résiliation
Modification de votre situation (<i>changement de situation matrimoniale, de profession, retraite ou cessation d'activité professionnelle</i>)	Par courrier ou via le formulaire en ligne. A joindre : ✓ Justificatif de changement de situation	Dans un délai de 3 mois à compter de l'évènement	30 jours à compter de la notification de la résiliation
A réception de votre avis d'échéance (<i>loi CHATEL (*)</i>)	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
A l'échéance annuelle	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Consulter les Conditions Générales de votre contrat	A l'échéance
À tout moment (Loi HAMON (*))	Si vous êtes locataire, la résiliation est prise en charge par votre nouvel assureur. Dans les autres cas, la résiliation peut être faite par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1ère année d'assurance	30 jours après notification par votre nouvel assureur si vous êtes locataires ou à compter de la notification pour les autres cas
Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

Santé

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
À tout moment, après la première année d'assurance	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1ère année d'assurance	30 jours après réception de la notification, soit par le nouvel assureur soit par le souscripteur
A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
A l'échéance annuelle	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

Protection de la personne

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
Accident de la vie Individuelle Accident	À tout moment, après la première année d'assurance	Par courrier ou via le formulaire en ligne	À tout moment, sans frais ni pénalités, après la 1 ^{ère} année d'assurance
Accident de la vie Assistance hospitalière Individuelle Accident Incapacité temporaire de travail	A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))	Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance
Accident de la vie Assistance hospitalière Individuelle Accident Incapacité temporaire de travail	A l'échéance annuelle	Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales
Accident de la vie Assistance hospitalière Individuelle Accident Incapacité temporaire de travail	Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

Protection juridique

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
A l'échéance annuelle	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

Prévoyance, prêt immobilier

Motifs de la résiliation	Modalités, document à joindre	Délais	Prise d'effet
A réception de l'avis d'échéance (Loi CHATEL (*))	✓ Par courrier ou via le formulaire en ligne	Dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'avis d'échéance	A l'échéance
A l'échéance annuelle	✓ Consulter les modalités des Conditions Générales	Consulter les modalités des Conditions Générales	A l'échéance
Tous les autres motifs précisés dans les Conditions Générales	✓ Conformément aux modalités précisées dans vos Conditions Générales	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat	Dans les Conditions Générales prévues par votre contrat

*Informations non contractuelles.

Pour plus de détails, référez-vous aux conditions générales | notice de votre contrat.